RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

Introduction

Cette étude est une mise à jour de l'étude d'impact socio-environnemental réalisée par Groupe Sapiens International, un bureau d'études burkinabè. Cette mise à jour apporte des précisions ou des modifications par rapport à certains éléments significatifs de l'étude qui ont évolués depuis. Elle intègre également les informations complémentaires qui sont apparues nécessaires afin de rendre celle-ci conforme avec certaines exigences internationales.

Le projet de construction de la ligne de transport d'électricité 33kV s'inscrit dans le cadre du projet de centrale solaire de Zina située dans la commune de Kona/Province du Mouhoun (à l'Ouest du Burkina). Cette ligne de 7,8 km va relier le village de Zina à celui de Wona et permettra le transport et la connexion au réseau nationale de l'énergie produite par la centrale photovoltaïque de 22,4 MWac.

Contexte et justification

La Société WINDIGA Burkina Faso SARL, constituée de SEMAFO ENERGIE BURKINA et de l'État Burkinabè, envisage la construction d'une centrale solaire photovoltaïque de 26,6 MWc à 1 km du village de Zina dans la commune de Kona/Province du Mouhoun.

Cette centrale sera connectée au réseau de la SONABEL par la construction d'une ligne de transport de 33 kV. La distance entre la centrale et le poste de transformation de la SONABEL est de 7,8 km. Le poste de transformation sera relié à la ligne électrique de 90 kV de la SONABEL sur une distance de 73 km entre Pa et Mana, afin entre autre de desservir la mine de SEMAFO.

En étant reliée au réseau de la SONABEL, l'énergie provenant de la centrale solaire contribuera ainsi à augmenter l'offre énergétique de l'ordre de 40 MWh/an en moyenne sur 25 ans, qui est la durée du projet, et à diversifier ses sources d'approvisionnement avec une énergie verte. Pour ce faire, l'acheminement de l'énergie de la centrale au réseau nécessitera la réalisation d'une ligne électrique de 33kV entre la sortie de la centrale solaire et le poste de transformation de Wona qui recevra l'électricité de la ligne Pa-Mana. La mise en service de la ligne 90kV Pa-Mana[2] a été faite fin 2014 et la centrale et sa ligne de connexion au poste sont programmées pour mi-2016.

Le projet contribuera à sécuriser l'approvisionnement du pays en énergie, à limiter l'impact des fluctuations des prix des énergies fossiles, à la création d'emplois et à substituer l'énergie fossile thermique polluante par de l'énergie propre.

Description du projet

Le projet de ligne électrique traité dans cette notice d'impact est lié au projet de construction d'une centrale solaire sur le site de Zina, projet qui a été traité dans une autre notice d'impact séparée. L'énergie produite par la centrale sera transportée à travers la construction d'une ligne électrique reliant Zina à Wona.

La ligne électrique qui sera construite pour le transport de l'énergie produite, part de la centrale solaire située à Zina, passe par le village de Dangouna pour atteindre le poste de transformation de Wona. Il est à noter que le tracé retenu a été optimisé de façon à éviter la traversée des villages et minimiser aussi les impacts négatifs sur l'environnement.

Cette ligne de 33 kV avec une longueur de 7,8 km transportera l'énergie jusqu'au poste de transformation de 90 kV de Wona par la SONABE L. Notons que ce poste de 90kV vise à desservir la mine de SEMAFO par une ligne électrique de 90 kV qui relie Pa à Mana.

[2] À noter que la construction de la ligne de transmission Pa-Mana (SONABEL) n'était ni nécessaire à / ni dépendante de la construction de la Centrale solaire.

Les principales activités à réaliser dans le cadre de la construction de la ligne de transport 33 kV sont les suivantes :

- l'ouverture d'un couloir de 7 m de part et d'autre de la ligne de tension, soit une largeur de 14 mètres et une longueur de 7,8 km.
- l'installation d'une ligne de conduction en conducteurs de phase AAAC 228mm2 munie d'un câble de garde à fibres optiques de type OPGW;
- l'implantation de 88 poteaux en acier avec des fondations en béton soit 4xHEB 220 simples, 3xHEB 220 doubles, 68xHEB 180 simples, 5xHEB 180 doubles.

Cadre politique, juridique et institutionnel

Les lois et textes nationaux que sont le code Minier du Burkina Faso, le code de l'environnement du Burkina Faso, la loi sur la Réorganisation Agraire et foncière, le code forestier, la politique environnementale de la SONABEL, la loi d'orientation sur la gestion de l'eau et les textes d'application de ces lois ainsi, que les normes du Groupe Banque mondiale ont été abordés et servent de référence pour une meilleure gestion du projet.

Cadre juridique international

Le projet de la ligne 33 kV est classé projet de Catégorie B. Il est susceptible d'avoir des risques et /ou des impacts négatifs environnementaux ou sociaux limités et peu nombreux, généralement propres à un site, largement réversibles et faciles à traiter grâce à des mesures d'atténuation présentées dans un plan de gestion environnementale et sociale (PGES). La Notice d'impact environnemental (NIE) a été préparée conformément aux normes de performance environnementale et sociale de la Société financière internationale (SFI).

La mise en œuvre du PGES étant à la charge de plusieurs acteurs, une répartition des tâches est proposée en décrivant les différents rôles y afférents.

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Milieu biologique

Le site du projet appartient particulièrement au secteur soudanien sud. Une description complète des faciès de végétation susceptibles d'être observés dans la zone a été faite de manière à présenter le contexte écologique d'ensemble dans lequel on se trouve par rapport à l'ensemble du pays. Le site du projet est caractérisé par des parcs agroforestiers et des jachères d'environ 10,92 ha. Cette végétation est composée de jachères allant de 3-5 ans et de 10-20 ans avec des parcelles agricoles intercalées ou se trouvant à leur proximité.

Les espèces dominantes sont : Parkia biglobosa, Vitellaria paradoxa Faiderbia albida, et Lannea microcarpa. On y rencontre également des individus isolés de Sclerocarya birrea, Detarium microcarpum, Combretum molle et Mitragina inermis.

Le tapis herbacé est constitué de Pennisetum pedicellatum, Andropogon gayanus et Loudetia togoensis. La végétation des jeunes jachères de 2 à 3 ans est constituée de rejets de souche d'espèces forestières abattues pendant les travaux de défrichement.

La faune jadis abondante dans la zone d'étude est en constante régression. Les grands mammifères auraient totalement disparu de la zone d'étude, à l'exception des phacochères, des singes, des petits ongulés et des rongeurs.

Population

Selon les résultats du recensement général de la population et de l'habitat RGPH 2006, les deux communes de Bana et Kona comptaient respectivement 2 420 et 3 424 ménages dont une population totale respective de 13 000 et de 19 606 habitants. Les femmes représentaient 48,88 % à Bana et 48,28 % à Kona. Dans la commune de Kona, deux villages sont impactés par la construction de la ligne 33 kV à savoir : Zina avec 7 personnes affectées et Dagouna avec 28 personnes affectées. Dans la commune de Bana, deux villages y sont impactés dont 4 personnes affectées à Somona et 21 personnes affectées à Wona. Ainsi, un total de 60 PAP a été identifié au niveau de l'emprise de la ligne électrique.

Agriculture

L'agriculture est la principale activité économique de la population dans les communes de Kona et Bana. Elle occupe plus de 90% des actifs. D'une manière générale, les céréales et le coton constituent les spéculations les plus importantes. Les principales cultures de rente sont : le coton, le sésame, l'arachide, le Niébé et le soja qui occupent respectivement 3 420 ha, 158 ha, 101 ha, 651 ha et 1,05 ha.

Le développement de la culture du coton a déclenché au sein de la population une émulation entre les producteurs. C'est ainsi que chacun des producteurs maximise ses efforts pour avoir le rendement le plus important en améliorant aussi bien ses techniques de production que la quantité et la qualité des produits. Ainsi, on passe progressivement de l'économie de subsistance à une forme d'économie de marché.

Élevage

L'élevage est la deuxième activité économique de la commune de Kona et Bana après l'agriculture. Il concerne l'élevage des bovins, des ovins, des caprins, des porcins et de la volaille. Il existe en outre l'élevage d'asins qui est moins important.

La zone accueille également des éleveurs transhumants d'où certains conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Artisanat

L'artisanat est l'une des activités secondaires des populations qui leur procure des revenus substantiels. Il est constitué principalement de la vannerie, du tissage, de la poterie et de la forge. L'artisanat d'art (forge, poterie, tissage) est pratiqué traditionnellement par les forgerons, les griots et les castes dits assimilés.

L'artisanat utilitaire concerne la couture, la menuiserie et la mécanique. On y trouve à côté la restauration, la transformation de produits de la cueillette et de produits agricoles.

Activités sylvicoles

Les principales activités sylvicoles sont :

- la mise en place de pépinières ;
- les reboisements. Les principales espèces plantées sont le neem et l'eucalyptus;
- les plantations d'arbres fruitiers notamment les manguiers, les goyaviers, l'anacardier.

Il existe une réelle mobilisation sociale pour la promotion de l'environnement. Dans les communes de Kona, on dénombre au total seize (16) organisations professionnelles intervenant dans l'environnement.

IMPACTS POTENTIELS

Impacts positifs :

Accès à l'électricité et amélioration de la situation socioéconomique locale: Le projet proposé contribuera à améliorer l'accès à l'électricité, à promouvoir l'efficacité énergétique et à faciliter le développement de projets d'électrification rurale qui permettront d'accroître le taux de raccordement au réseau électrique dans les villages riverains du projet. Une plus grande disponibilité de l'électricité pourrait à son tour stimuler le développement des petits commerces.

Au cours des réunions de consultation tenues avec les communautés est clairement apparu le besoin de l'électrification des villages. Les communautés étaient convaincues que l'électrification allait stimuler les activités économiques, permettre de charger des batteries de téléphones portables, et aussi leur permettre d'avoir de la lumière dans les ménages et les écoles, ainsi que pour regarder la télévision.

Création d'emplois: Le projet devrait créer des emplois pour les communautés locales, notamment des emplois semi-qualifiés et non qualifiés. Dans le cadre du recrutement des travailleurs, on veillera à accorder l'égalité des chances aux femmes et aux hommes et mettre l'accent sur la main-d'œuvre locale.

Autonomisation des femmes: La disponibilité de l'électricité faciliterait la fréquentation scolaire des filles par la réduction de leur charge de travail, ce qui leur permettrait à terme d'accéder à de meilleurs emplois. Les femmes bénéficieront de meilleurs services des CSPS compte tenu de la disponibilité de l'électricité pour conserver au froid les médicaments et les vaccins.

Éducation et santé: Un aspect essentiel à cet effort serait l'alimentation des établissements de santé en électricité afin de rendre possible l'installation de chambres froides pour assurer la sécurité du transport et le stockage de vaccins et autres médicaments essentiels.

Amélioration du stockage et de la transformation des produits agricoles: L'électricité peut améliorer le stockage et la transformation des produits agricoles, augmentant de ce fait leur valeur marchande ou prolongeant leur durée de vie. Le stockage au moyen de chambres froides permettra de conserver la viande, les produits laitiers, les fruits et légumes qui peuvent être vendus ou consommés le lendemain. Ces améliorations pourraient entraîner, sur le long terme, de meilleurs prix pour les produits agricoles et une augmentation des revenus pour les agriculteurs.

Impacts négatifs:

Impact sur les forêts: Aucune forêt classée ou d'aire protégée ne se trouve sur la zone d'empreinte du projet. Cependant, 325 pieds d'arbres provenant des parcs agroforestiers et de plantions seront touchés.

Terres requises: On estime qu'au total 10,92 ha de terres seront affectés par la ligne de transport (avec une emprise de 14 m de large sur une distance de 7,8 km). Ainsi, 10,92 ha de terres constituant la bande de passage de la ligne, seront libérés pour l'implantation de la ligne.

Impacts sur la faune sauvage: Le défrichement de l'emprise et la création de nouvelles voies d'accès nécessaires à la construction de la ligne de transport peuvent entraîner une destruction partielle de l'habitat de la faune aviaire et de la chasse au petit gibier. La présence de travailleurs peut également conduire à une augmentation temporaire des activités de chasse et de braconnage

Impacts cumulatifs: Dans la zone du projet, quelques projets sont actuellement en cours et un certain nombre est prévu. Parmi les projets les plus importants en cours figurent la centrale solaire de Zina, l'exploitation minière de SEMAFO, qui sera bénéficiaire de l'énergie transportée par la ligne 33 kV. La zone du projet de ligne de 33 kV sert aux deux projets. Les effets cumulatifs se feront sentir principalement au plan social. Par exemple, dans l'ensemble, le projet de ligne de transport d'électricité 33 kV traversera les mêmes villages que l'emprise de l'exploitation minière de SEMAFO. Il s'agit de Zina, Dangouna, Wona et Somona. Ces villages sont déjà affectés par l'exploitation minière mais le seront à nouveau par la nouvelle ligne de transport et la centrale solaire de Zina. Les effets cumulatifs émanant de ces projets auront une

incidence, en partie, sur les communautés vivant le long de la ligne de transport de 33 kV. Lors du tracé de la ligne de transport, des efforts ont été faits pour limiter autant que possible les risques de réinstallation involontaire des populations. Au cours de la mise en œuvre, le tracé sera encore affiné à l'occasion du marquage des pylônes. Les principaux impacts sur le milieu biophysique sont la perte définitive de végétation (arbres, arbustes et bois plantés) dans l'emprise et la perte définitive de petites portions de zones agricoles nécessaires. Les impacts biophysiques peuvent être atténués.

Réinstallation et indemnisation: La ligne de transport aura une incidence sur les exploitations agricoles, de cultures et d'arbres.

Au nombre des autres sources d'impacts négatifs potentiels importants figurent : i) nettoyage du couloir de la ligne entre les poteaux (dégâts aux récoltes, abattage d'arbres et perturbation de la faune); iv) travaux de terrassement et construction des poteaux (dommages aux récoltes, abattage d'arbres, envasement et contamination des eaux de surface, perte d'habitats, perturbation de la faune); v) arrivée de travailleurs migrants dans les zones rurales (problèmes de santé tels que le VIH/sida, troubles sociaux, surexploitation des ressources locales telles que l'eau, le bois de chauffe et d'autres ressources naturelles);

MESURES D'ATTÉNUATION/DE BONIFICATION

Mesures d'atténuation et de bonification :

Mesures de protection de la végétation et de la qualité du paysage : Pour la végétation, l'entreprise devra minimiser les destructions en effectuant un choix et un usage judicieux des lieux d'installation de chantier et des zones d'emprunt, et limiter au maximum le déboisement et le débroussaillage en conservant les arbres chaque fois que cela est possible.

Un programme de plantation d'arbres et de restauration de la végétation sera mis en œuvre dans les zones affectées pour réduire au minimum les impacts sur les parcs agroforestiers et compenser les pertes forestières. Les activités de plantation d'arbres seront intégrées dans le projet pour remplacer les arbres qui seront coupés, mais également pour contribuer à la reforestation dans la zone du projet. Cette activité sera menée en collaboration avec le service forestier du Ministère en charge des forêts de sorte à assurer la plantation d'espèces appropriées. Ce programme devrait associer la population locale autant que faire se peut. L'accent devrait être mis sur les espèces locales.

Afin de remplacer les arbres abattus, il est nécessaire de réaliser des plantations de compensation dans les terroirs villageois.

Mesures de préservation des relations communautaires et du cadre de vie : La présence du personnel employé pour la construction de la centrale solaire et de la ligne 33 kV dans la zone du projet provoquera un brassage culturel, ce qui pourrait entraîner des conflits. Il faudra alors sensibiliser le personnel de chantier des habitudes culturelles des populations de la zone du projet et les sensibiliser à la nécessité du respect de la culture et de la tradition locale.

Par ailleurs, il faudra informer les populations riveraines de la différence et la probable diversité de cultures des arrivants et les sensibiliser, ainsi que les autorités traditionnelles à la nécessité de la cohabitation pendant les travaux.

Pour ce qui est des conflits pouvant résulter de l'exploitation des zones d'emprunt et de la destruction des biens (habitats, champs, pâturages) des riverains, l'entreprise devra adopter une attitude de négociation et de consensus pour le dédommagement avant toute action.

Électrification rurale: Les villages situés le long de la ligne 33 kV pourrait bénéficier de l'énergie dans le cadre du projet.

Protection de la faune sauvage: i) Réduire le défrichement, pour limiter la destruction des habitats; ii) Interdire la perturbation de la faune sauvage par le braconnage; ii) Interdire aux travailleurs du projet de posséder des armes à feu, des pièges et autres équipements de chasse lorsqu'ils sont sur les chantiers.

Réinstallation et indemnisation: Pour atténuer les impacts des déplacements involontaires, un Plan Abrégé de Réinstallation de la ligne 33 kV a été élaboré.

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Les mesures d'atténuation, ainsi que le plan de suivi, définies dans le plan de gestion environnementale et sociale s'élèvent à 39,781,000 FCFA, auquel s'ajoutent 21,455,500 FCFA de frais de suivi et surveillance, pour un total de 61,236,500 FCFA. Ces sommes et les mesures associées permettront de réduire, de minimiser et d'optimiser les impacts liés à la construction et à l'exploitation de la ligne de transport 33 kV. Leur mise en œuvre permettra au promoteur et à l'entrepreneur de se conformer à la réglementation environnementale en vigueur et d'atteindre les objectifs de développement énergétique de la société Windiga Énergie.

Les mesures sont essentiellement dominées par la mise en place de stratégies de gestion des déchets, l'information et la sensibilisation des populations riveraines, le reboisement compensatoire, etc. La surveillance, le suivi environnemental, le programme de renforcement des capacités, la mise en place d'un comité pluridisciplinaire et des personnes ressources auront l'avantage de permettre l'obtention d'une bonne performance de la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale du projet.

IMPACTS POTENTIELS

Impacts positifs :

Accès à l'électricité et amélioration de la situation socioéconomique locale: Le projet proposé contribuera à améliorer l'accès à l'électricité, à promouvoir l'efficacité énergétique et à faciliter le développement de projets d'électrification rurale qui permettront d'accroître le taux de raccordement au réseau électrique dans les villages riverains du projet. Une plus grande disponibilité de l'électricité pourrait à son tour stimuler le développement des petits commerces.

Au cours des réunions de consultation tenues avec les communautés est clairement apparu le besoin de l'électrification des villages. Les communautés étaient convaincues que l'électrification allait stimuler les activités économiques, permettre de charger des batteries de téléphones portables, et aussi leur permettre d'avoir de la lumière dans les ménages et les écoles, ainsi que pour regarder la télévision.

Création d'emplois: Le projet devrait créer des emplois pour les communautés locales, notamment des emplois semi-qualifiés et non qualifiés. Dans le cadre du recrutement des travailleurs, on veillera à accorder l'égalité des chances aux femmes et aux hommes et mettre l'accent sur la main-d'œuvre locale.

Autonomisation des femmes: La disponibilité de l'électricité faciliterait la fréquentation scolaire des filles par la réduction de leur charge de travail, ce qui leur permettrait à terme d'accéder à de meilleurs emplois. Les femmes bénéficieront de meilleurs services des CSPS compte tenu de la disponibilité de l'électricité pour conserver au froid les médicaments et les vaccins.

Éducation et santé: Un aspect essentiel à cet effort serait l'alimentation des établissements de santé en électricité afin de rendre possible l'installation de chambres froides pour assurer la sécurité du transport et le stockage de vaccins et autres médicaments essentiels.

Amélioration du stockage et de la transformation des produits agricoles: L'électricité peut améliorer le stockage et la transformation des produits agricoles, augmentant de ce fait leur valeur marchande ou prolongeant leur durée de vie. Le stockage au moyen de chambres froides permettra de conserver la viande, les produits laitiers, les fruits et légumes qui peuvent être vendus ou consommés le lendemain. Ces améliorations pourraient entraîner, sur le long terme, de meilleurs prix pour les produits agricoles et une augmentation des revenus pour les agriculteurs.

Impacts négatifs:

Impact sur les forêts: Aucune forêt classée ou d'aire protégée ne se trouve sur la zone d'empreinte du projet. Cependant, 325 pieds d'arbres provenant des parcs agroforestiers et de plantions seront touchés.

Terres requises: On estime qu'au total 10,92 ha de terres seront affectés par la ligne de transport (avec une emprise de 14 m de large sur une distance de 7,8 km). Ainsi, 10,92 ha de terres constituant la bande de passage de la ligne, seront libérés pour l'implantation de la ligne.

Impacts sur la faune sauvage: Le défrichement de l'emprise et la création de nouvelles voies d'accès nécessaires à la construction de la ligne de transport peuvent entraîner une destruction partielle de l'habitat de la faune aviaire et de la chasse au petit gibier. La présence de travailleurs peut également conduire à une augmentation temporaire des activités de chasse et de braconnage

Impacts cumulatifs: Dans la zone du projet, quelques projets sont actuellement en cours et un certain nombre est prévu. Parmi les projets les plus importants en cours figurent la centrale solaire de Zina, l'exploitation minière de SEMAFO, qui sera bénéficiaire de l'énergie transportée par la ligne 33 kV. La zone du projet de ligne de 33 kV sert aux deux projets. Les effets cumulatifs se feront sentir principalement au plan social. Par exemple, dans l'ensemble, le projet de ligne de transport d'électricité 33 kV traversera les mêmes villages que l'emprise de l'exploitation minière de SEMAFO. Il s'agit de Zina, Dangouna, Wona et Somona. Ces villages sont déjà affectés par l'exploitation minière mais le seront à nouveau par la nouvelle ligne de transport et la centrale solaire de Zina. Les effets cumulatifs émanant de ces projets auront une incidence, en partie, sur les communautés vivant le long de la ligne de transport de 33 kV. Lors du tracé de la ligne de transport, des efforts ont été faits pour limiter autant que possible les risques de réinstallation involontaire des populations. Au cours de la mise en œuvre, le tracé sera encore affiné à l'occasion du marquage des pylônes. Les principaux impacts sur le milieu biophysique sont la perte définitive de végétation (arbres, arbustes et bois plantés) dans l'emprise et la perte définitive de petites portions de zones agricoles nécessaires. Les impacts biophysiques peuvent être atténués.

Réinstallation et indemnisation: La ligne de transport aura une incidence sur les exploitations agricoles, de cultures et d'arbres.

Au nombre des autres sources d'impacts négatifs potentiels importants figurent : i) nettoyage du couloir de la ligne entre les poteaux (dégâts aux récoltes, abattage d'arbres et perturbation de la faune); iv) travaux de terrassement et construction des poteaux (dommages aux récoltes, abattage d'arbres, envasement et contamination des eaux de surface, perte d'habitats, perturbation de la faune); v) arrivée de travailleurs migrants dans les zones rurales (problèmes de santé tels que le VIH/sida, troubles sociaux, surexploitation des ressources locales telles que l'eau, le bois de chauffe et d'autres ressources naturelles);

MESURES D'ATTÉNUATION/DE BONIFICATION

Mesures d'atténuation et de bonification :

Mesures de protection de la végétation et de la qualité du paysage : Pour la végétation, l'entreprise devra minimiser les destructions en effectuant un choix et un usage judicieux des lieux d'installation de chantier et des zones d'emprunt, et limiter au maximum le déboisement et le débroussaillage en conservant les arbres chaque fois que cela est possible.

Un programme de plantation d'arbres et de restauration de la végétation sera mis en œuvre dans les zones affectées pour réduire au minimum les impacts sur les parcs agroforestiers et compenser les pertes forestières. Les activités de plantation d'arbres seront intégrées dans le projet pour remplacer les arbres qui seront coupés, mais également pour contribuer à la reforestation dans la zone du projet. Cette activité sera menée en collaboration avec le service forestier du Ministère en charge des forêts de sorte à assurer la plantation d'espèces appropriées. Ce programme devrait associer la population locale autant que faire se peut. L'accent devrait être mis sur les espèces locales.

Afin de remplacer les arbres abattus, il est nécessaire de réaliser des plantations de compensation dans les terroirs villageois.

Mesures de préservation des relations communautaires et du cadre de vie : La présence du personnel employé pour la construction de la centrale solaire et de la ligne 33 kV dans la zone du projet provoquera un brassage culturel, ce qui pourrait entraîner des conflits. Il faudra alors sensibiliser le personnel de chantier des habitudes culturelles des populations de la zone du projet et les sensibiliser à la nécessité du respect de la culture et de la tradition locale.

Par ailleurs, il faudra informer les populations riveraines de la différence et la probable diversité de cultures des arrivants et les sensibiliser, ainsi que les autorités traditionnelles à la nécessité de la cohabitation pendant les travaux.

Pour ce qui est des conflits pouvant résulter de l'exploitation des zones d'emprunt et de la destruction des biens (habitats, champs, pâturages) des riverains, l'entreprise devra adopter une attitude de négociation et de consensus pour le dédommagement avant toute action.

Électrification rurale: Les villages situés le long de la ligne 33 kV pourrait bénéficier de l'énergie dans le cadre du projet.

Protection de la faune sauvage: i) Réduire le défrichement, pour limiter la destruction des habitats; ii) Interdire la perturbation de la faune sauvage par le braconnage; ii) Interdire aux travailleurs du projet de posséder des armes à feu, des pièges et autres équipements de chasse lorsqu'ils sont sur les chantiers.

Réinstallation et indemnisation: Pour atténuer les impacts des déplacements involontaires, un Plan Abrégé de Réinstallation de la ligne 33 kV a été élaboré.

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Les mesures d'atténuation, ainsi que le plan de suivi, définies dans le plan de gestion environnementale et sociale d'un coût de 53 000 000 FCFA, auquel s'ajoutent 24 500 000 de frais de suivi et surveillance, pour un total de 77 500 000 FCFA. Ces sommes et les mesures associées permettront de réduire, de minimiser et d'optimiser les impacts liés à la construction et à l'exploitation de la ligne de transport 33 kV. Leur mise en œuvre permettra au promoteur et à l'entrepreneur de se conformer à la réglementation environnementale en vigueur et d'atteindre les objectifs de développement énergétique de la société Windiga Énergie.

Les mesures sont essentiellement dominées par la mise en place de stratégies de gestion des déchets, l'information et la sensibilisation des populations riveraines, le reboisement compensatoire, etc. La surveillance, le suivi environnemental, le programme de renforcement des capacités, la mise en place d'un comité pluridisciplinaire et des personnes ressources auront l'avantage de permettre l'obtention d'une bonne performance de la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale du projet.